



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**DCM N° 02/2016**

Date de la convocation : 18/12/2015 Date d’Affichage : 14/01/2016 au 29/01/2016 Date Notification : 14/01/2016  
Nombre de membres : \* en exercice : 38 \* Présents : 35 \* Votants : 38

Séance ordinaire du 7 janvier 2016  
L’an deux mil seize le sept janvier à 20 h 00

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	<b>P</b>	Emile CONSTANT	<b>P</b>	Christine LUCAS DZEN	<b>P</b>	Martine VILLAIN	<b>R</b>	Elodie PROD’HOMME	<b>P</b>
M-Odile LAURANSON	<b>P</b>	Christian METTE	<b>P</b>	Monique GUERIN	<b>P</b>	Stéphane VILLESPEA	<b>P</b>	Jean-Marc LEMAÎTRE	<b>P</b>
Frédéric LEMONNIER	<b>P</b>	Claudine GARNIER	<b>P</b>	Catherine AFFICHARD	<b>P</b>	Éric THIEBE	<b>P</b>	Gaston LAMY	<b>P</b>
A-Marie LAUNER-COSIALLS	<b>P</b>	Jean LUCAS	<b>P</b>	Damien PELOSO	<b>P</b>	Sylvain COSSE	<b>P</b>	Patricia MARIE	<b>P</b>
Francis LANGELIER	<b>P</b>	Sophie DALISSON	<b>P</b>	Myriam BARBE	<b>R</b>	Jocelyne CONSTANT	<b>P</b>	Sarah PIHAN	<b>P</b>
Christophe DELAUNAY	<b>P</b>	Jacques LEMONCHOIS	<b>P</b>	Michel BELLEE	<b>P</b>	Guy ARTHUR	<b>P</b>	Claudine GARNIER	<b>P</b>
Véronique BOURDIN	<b>P</b>	Agnès LETERRIER	<b>P</b>	Martine LEMOINE	<b>P</b>	Edith LENORMAND	<b>P</b>		
Thierry POIRIER	<b>P</b>	Patrick TURPIN	<b>P</b>	Daniel MACE	<b>P</b>	Lauraine LEMONNIER	<b>R</b>		

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : *Mme BARBE Myriam à Mr LEMAÎTRE Philippe*  
*Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel*  
*Mme LEMONNIER Lauraine à Mr CONSTANT Emile*

**Mme Sarah PIHAN désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

## ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE VILLEDEIU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY

Sous la présidence du nouveau Maire de la commune nouvelle, Mr Philippe LEMAITRE, le Conseil Municipal de la commune nouvelle est invité à procéder à l'élection des adjoints.

### a°) Nombre des adjoints de la commune nouvelle :

Conformément à l'article L 2122-2- 1 du C.G.C.T, Monsieur Maire rappelle que le Conseil Municipal de la commune nouvelle détermine le nombre des adjoints au maire de la commune nouvelle sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal de la commune nouvelle, soit pour Villedieu-les-Poêles - Rouffigny le chiffre **onze**. Il précise que le maire délégué, adjoint de droit de la commune nouvelle, n'est pas compris dans la limite des 30 %.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 32 voix pour et 6 abstentions,*

**FIXE** le nombre d'adjoints au Maire de la Commune Nouvelle à **sept**.

### b°) Election de la liste aux fonctions d'adjoints de la commune nouvelle :

Conformément à l'article L 2122-7-2 du C.G.C.T, Mr Maire rappelle que les adjoints de la commune nouvelle sont élus au **scrutin secret** de liste à la **majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel** parmi les membres du conseil municipal de la commune nouvelle. L'ordre de présentation de liste aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Les listes doivent respecter la parité mais il n'y a pas d'obligation d'alternance pour les adjoints. Le Maire de la commune nouvelle et le maire délégué ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la parité.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne **d'âge la plus élevée** sont élus (article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire de la commune nouvelle propose de laisser un délai de **cinq minutes** pour le dépôt, auprès de lui, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter en plus du Maire de la commune nouvelle, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire de la commune nouvelle correspondant au nombre d'adjoint(s) à désigner.

A l'issue de ce délai de **cinq minutes**, le Maire de la commune nouvelle a constaté qu'un certain nombre de liste(s) de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire de la commune nouvelle avaient été déposées. Ces listes sont jointes au procès-verbal.

**1<sup>ère</sup> liste est : Liste de Mr LEMAITRE Philippe, « Pour Villedieu, agissons ensemble ».**  
**2<sup>ème</sup> liste est : liste de Monsieur MACE Daniel, « Mieux Vivre à Villedieu ».**

Elles seront mentionnées dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle procède à l'élection de la liste ou des listes aux fonctions d'adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

***Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :***

- ***Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro***
- ***Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) : trente-huit***
- ***Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : deux et trois blancs soit un total de cinq***
- ***Nombre de suffrages exprimés : trente trois***
- ***Majorité absolue : 17 voix***

**A obtenu :**

**LISTE de Mr LEMAITRE : 27 voix**

**LISTE DE Mr MACE : 6 voix**

**LISTE de Mr LEMAITRE obtient la majorité absolue. Mr LEMAITRE, MAIRE de la Commune Nouvelle a proclamé élus les adjoints de sa LISTE et a immédiatement installé les candidats figurant sur sa liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès - verbal.**

		FONCTION	NOM	PRENOM
1	1 <sup>ère</sup> Adjointe	Emploi, affaires économiques, culture, fêtes et animations	LAURANSON	MARIE-ODILE
2	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Sports, jeunesse, vie associative, affaires scolaires	LEMONNIER	FREDERIC
3	3 <sup>ème</sup> Adjointe	Affaires sociales, insertion, personnes âgées, anciens combattants	LAUNER COSIALLS	ANNE-MARIE
4	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Commerce, artisanat, travaux, bâtiments communaux, logement	LANGELIER	FRANCIS
5	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Finances	DELAUNAY	CHRISTOPHE
6	6 <sup>ème</sup> Adjointe	Tourisme, Communication	BOURDIN	VERONIQUE
7	7 <sup>ème</sup> Adjoint	Urbanisme, environnement, développement durable	POIRIER	THIERRY

Monsieur le Maire de la commune nouvelle donne lecture de la charte de l'élu local conformément à l'article L.1111-1-1 du C.G.C.T ainsi rédigé : « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.*

## **Charte de l' élu local**

- 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de toute mesure lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Monsieur le Maire de la commune nouvelle remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local conformément à l' article L.2121-7 du C.G.C.T.

c°) Tableau des Conseillers Municipaux de la Commune Nouvelle :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE NOUVELLE –VILLEDEIU-LES-POELES-ROUFFIGNY								
N° d'ordre de l'élection	Nom	Prénom	Qualité	Date de Naissance	Profession	Domicile	Date de la plus récente élection	Nombre de Suffrages obtenus
1	LEMAÎTRE	Philippe	Maire C.N	31/01/1956	Chargé de Clientèle	VLP	2008	817
2	LAURANSON	M-Odile	1 <sup>ère</sup> Adjointe C.N	08/04/1949	Pharmacien retraité	VLP	2008	817
3	LEMONNIER	Frédéric	2 <sup>ème</sup> Adjoint C.N	23/01/1962	Cadre commercial	VLP		817
4	LAUNER-COSIALLS	Anne-Marie	3 <sup>ème</sup>	29/12/1954	Aide-soignante			817
	Adjointe C.N		VLP					
5	LANGELIER	Francis	4 <sup>ème</sup> Adjoint C.N	14/08/1959	Chauffeur routier	VLP		817
6	DELAUNAY	Christophe	5 <sup>ème</sup> Adjoint C.N	18/12/1971	Chargé d'Affaires	VLP		817
7	BOURDIN	Véronique	6 <sup>ème</sup> Adjointe C.N	16/12/1963	Attachée de	VLP		817
					direction			
8	POIRIER	Thierry	7 <sup>ème</sup> Adjoint C.N	21/01/1972	Agent de maîtrise	VLP		817
9	CONSTANT	Emile	Maire délégué de Rouffigny	27/09/1946	Ingénieur Retraité	R	2014	129
10	METTE	Christian	Conseillers Municipaux Délégués C.N	26/02/1945	Cadre retraité	VLP		817
11	GARNIER	Claudine	Conseillers Municipaux Délégués C.N	09/07/1950	Agricultrice retraitée	R	2014	98
12	LUCAS	Jean	Conseillers Municipaux Délégués C.N	05/02/1961	Cuisinier	VLP		817
13	DALISSON	Sophie	Conseillers Municipaux Délégués C.N	29/09/1979	Professeur des écoles	VLP		817
14	ARTHUR	Guy	Adjoint à la Commune Déléguée Rouffigny	21/01/1947	Cadre commercial		2014	122
						R		
15	LENORMAND	Edith	Adjointe à la Commune Déléguée Rouffigny	07/03/1953	Cadre éducation nationale retraitée		2014	121
						R		
16	PIHAN	Sarah	Adjointe à la Commune Déléguée Rouffigny	01/07/1983	Assistante Familiale	R	2014	112
17	GRENTE	Nicole	Conseillère	04/01/1948	Retraîtée de la banque	VLP		817
			Municipale C.N					
18	LEMONCHOIS	Jacques	Conseiller	19/12/1952	Retraité technicien télécom	VLP		817
			Municipal C.N					

19	LETERRIER	Agnès	Conseillère Municipale C.N	15/03/1960	Contrôleur principal	VLP		817
20	TURPIN	Patrick	Conseiller Municipal C.N	09/09/1960	Responsable de production	VLP		817
21	LUCAS DZEN	Christine	Conseillère Municipale C.N	23/11/1960	Auto entrepreneur Activités de santé humaine	VLP		817
22	GUERIN	Monique	Conseillère Municipale C.N	22/05/1961	Maroquinière	VLP		817
23	AFFICHARD	Catherine	Conseillère Municipale C.N	18/09/1966	Secrétaire	VLP		817
24	PELOSO	Damien	Conseiller Municipal C.N	08/12/1967	Assistant d'intervention	VLP		817
25	BARBE	Myriam	Conseillère Municipale C.N	13/02/1973	Employée de banque	VLP		817
26	BELLE	Michel	Conseiller Municipale C.N	07/12/1950	Fromager Retraité	VLP	2008	792
27	LEMOINE	Martine	Conseillère Municipale C.N	22/01/1951	Professeur retraitée	VLP	2008	792
28	MACE	Daniel	Conseiller Municipal C.N	30/03/1952	Agent d'assurances retraité	VLP	2008	792
29	VILLAIN	Martine	Conseillère Municipale C.N	10/12/1959	Animatrice	VLP	2008	792
30	VILLAESPESA	Stéphane	Conseiller Municipal C.N	23/05/1960	Professeur des Ecoles	VLP	2008	792
31	THIEBE	Eric	Conseiller Municipal C.N	27/01/1962	Cadre hospitalier administratif	VLP		792
32	COSSE	Sylvain	Conseiller Municipal C.N	26/12/1960	Professeur	VLP	2014	260
33	CONSTANT	Jocelyne	Conseillère Municipale C.N	06/03/1956	Ouvrière d'Usine	R	2001	129
34	LEMONNIER	Lauraine	Conseillère Municipale C.N	19/11/1954	Professeur de Musique	R	2014	119
35	PROD'HOMME	Elodie	Conseillère Municipale C.N	30/06/1980	Educatrice spécialisée	R	2014	119
36	LEMAÎTRE	Jean-Marc	Conseiller Municipal C.N	28/12/1967	Technicien Isolation	R	2014	118
37	LAMY	Gaston	Conseiller Municipal C.N	30/07/1939	Cadre marketing retraité	R	2014	115
38	MARIE	Patricia	Conseillère Municipale C.N	28/02/1981	Agricultrice	R	2014	115

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-215006396-20160107-2016010702-AU

Réception par le Préfet : 12-01-2016

Publication le : 12-01-2016

Mai



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE